



## COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES DR

31 mai 2006 : Compte rendu des élus et expert CGT-INRA

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr  
Document réalisé le 02/06/2006, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Pierre STENGEL, président de cette CAP-DR, s'est tout d'abord félicité de la renaissance de cette CAP depuis 7 années (!), qui reste dédiée au parcours des « cadres de l'INRA sélectionnés tout au long de leur carrière ».

Il a ensuite proposé aux élus d'associer cette CAP à l'étude des parcours professionnels des DR en cas de saisine, et plus généralement à l'étude des trajectoires individuelles et professionnelles des DR.

Il a ensuite demandé si d'autres points devaient être traités, prévoyant de ne réunir cette CAP qu'une fois par an.

Les élus et experts syndicaux présents se sont fait alors un plaisir de débattre tous les points qu'ils souhaitaient voir aborder en CAP DR :

- **Définition claire des modalités de saisine de la CAP-DR** en cas de recours contre l'avis de la CSS, de refus de formation ou de temps partiel,
- **Définition claire et affichage des critères de recrutement en DR2**, afin d'affiner les problèmes d'autocensure des CR1 et d'avoir des typologies des trajectoires d'accès au grade de DR2,
- **Définition claire et affichage des critères de promotion en DR1**,
- **Instruction d'une étude sur la disparité Homme/Femme à l'INRA** vis à vis de l'accès au grade de DR (DR2 et DR1),
- Exposé du **bilan post-CSS** des avis formulés aux DR au moins une fois par an,
- Débat en parallèle avec la CAP CR sur la **création d'un corps CR0 ou CR classe exceptionnelle**,
- **Problème de la « subordination » des DR aux CD** : certains DR en opposition avec leur CD sont marginalisés,
- Quelle est la **correspondance entre la fonction et le grade de DR ?**
- Nécessité de **réunir la CAP DR au moins deux fois par an** suivant les textes législatifs.

Après une longue discussion, l'administration a proposé de travailler en priorité sur les points suivants :

- 1) **Saisine de la CAP DR par les agents** : Une étude va être réalisée pour que soit ajoutée, sur les fiches CSS envoyées aux agents, une information claire sur la

possibilité, le mode et le protocole de saisine. Lorsque les CSS interpellent le CD en cas de conflit aigu, la CAP DR devra être informée de la réponse écrite faite par le CD à la DG.

- 2) **Trajectoire des DR** : Faute de temps et moyens disponibles à la DRH pour faire une étude exhaustive et statistique de la diversité des métiers de DR à partir des dossiers CSS, la DG propose de fournir à la CAP DR les **consignes formulées par la DG aux jurys de concours DR2 et DR1**, une **analyse des bilans du fonctionnement de ces jurys**, ainsi qu'une **analyse des échecs** (parcours + parité) **et des autocensures** (parcours + parité). Nous avons appris que la DG avait commandé à Guy Rosner une étude sur l'autocensure des CR1 au concours de DR, et que le rapport final devait être remis fin Juin.
- 3) **CR0 ou CR classe exceptionnelle** : Contre l'avis du président de la CAP, nous avons obtenu que la CAP DR soutienne que ce point fasse l'objet d'une CAP plénière. Toutefois, le président a rappelé que c'était aux organisations syndicales de proposer quelque chose....
- 4) **ISFIC** (indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif) : ce sujet mis en débat par la CFDT n'a pas fait l'unanimité et de loin. Pour notre part, nous avons trouvé assez indécent de donner à des chercheurs des primes pour un travail qui leur permettra de mieux devenir DR2, voire DR1... Nous avons insisté pour que la prise de responsabilité de DU s'accompagne de moyens supplémentaires affectés plutôt que de primes !
- 5) **Fréquence des réunions de la CAP DR** : Suite à notre intervention, et devant le flux de questions et débats pressentis, une CAP DR aura lieu avant la fin d'année (le 19/12) en principe, afin de préparer la CAP Plénière du printemps 2007.

**Cette CAP DR, tenue après 7 ans d'absence, a permis de montrer à la DG que les DR avaient aussi le droit de réfléchir à l'évolution de leur corps.**

Ceci a déboussolé le président de la CAP ainsi que les membres de l'administration qui n'avaient pas pris en compte la dimension effective de tous ces chantiers.

Nous avons été surpris de l'écoute et même de la convergence de position de certains représentants de l'administration sur de nombreux points qui relevaient des problèmes de déroulement de carrière des chercheurs à l'INRA.

Par contre, le président de cette CAP souhaite pour le moins en faire le moins possible ....

Elu CGT : Gérard Cabello, Expert CGT : Jean-Michel Salmon.